

Les organisations syndicales du ministère du travail :



AFFAIRE TEFAL :

Pour une victoire définitive de notre collègue contre TEFAL , mobilisons nous nombreux DEVANT LA COUR

D'APPEL DE LYON

LE 12 SEPTEMBRE 2019

Une première victoire judiciaire avait eu lieu le 17 octobre 2018 pour notre collègue : la Cour de Cassation avait alors cassé le précédent jugement de la Cour d'appel de Chambéry, condamnant notre collègue pour recel de violation du secret des correspondances et violation du secret professionnel prononcée par la Cour d'appel de Chambéry. L'affaire était ainsi renvoyée devant la Cour d'appel de LYON le 9 mai 2019 qui a décidé de tout renvoyer au 12 septembre 2019 : l'affaire sera rejugée dans son entier, à la lumière de la dernière loi visant à protéger les lanceurs d'alerte. La reconnaissance du statut de lanceur-euse d'alerte tant pour le salarié ayant transmis les documents révélant l'obstacle aux fonctions de notre collègue que pour notre collègue, est une première victoire.

Désormais s'ouvre une nouvelle phase judiciaire à l'issue de laquelle nous comptons bien obtenir une relaxe de notre collègue qui n'a fait – il faut encore le répéter haut et fort – que son travail et qui supporte depuis 2013 la pression instaurée par TEFAL et relayée par le ministère du travail.

CE PROCES EST EMINEMMENT POLITIQUE !

C'est le procès de notre métier, de la mission de l'inspection du travail, démantelée depuis des années par les gouvernements successifs et qui doit faire face aux attaques incessantes du MEDEF et du patronat à travers la mise en cause de ses agents, sans que le ministère du travail n'y trouve rien à redire.

C'est le procès d'une société, dans le contexte de la loi de protection des lanceurs d'alerte promulguée le 9 décembre 2016 mais aussi de celle toute récente sur le secret des affaires, pour la liberté d'expression et contre l'impunité organisée des puissants !

POUR LA DEFENSE DE L'INSPECTION DU TRAVAIL AU SERVICE DES SALARIES

NOUS APPELONS A UNE JOURNEE DE GREVE - RASSEMBLEMENT DES 12H DEVANT LA COUR D'APPEL DE LYON LE 12 SEPTEMBRE 2019 (1 rue du palais de justice-69005)

Programme : Appel à rassemblement dès 12h + conférence de presse sur place-12h30 : prises de parole : intersyndicale du ministère, 1 par syndicat-13h/13h30 : entrée au tribunal (audience à 13h30)-14h : pièce de théâtre par la compagnie du LACSE (laboratoire d'artistes créateurs sympathiques et engagés)